

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 932

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 3 QUATER

I. – À la seconde phrase, substituer au mot :

« établi »

le mot :

« évalue ».

II. – En conséquence, après le mot :

« conséquences » ,

insérer les mots :

« de ce développement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.